

Les officiers du SPPUQTR pour 2009-2010



Président



VPRT



VPAS



VPAU



VPSC



Trésorier



Secrétaire

Le 26 mars dernier, les professeurs ont complété la composition du comité exécutif du SPPUQTR pour l'année 2009-2010. On reconnaît sur la photo, les professeurs Michel Wolle du Département de psychologie, ancien vice-président aux relations de travail (2004-2005), vice-président aux affaires universitaires (1998-2001), occupe le poste de président depuis mars 2005, Alain Chalifour du Département de mathématiques et informatique, ancien secrétaire (2003-2004), ancien vice-président aux affaires syndicales (2004-2005), occupe le poste de vice-président aux relations de travail depuis mars 2005, Pierre Baillargeon du Département de psychoéducation élu d'abord comme secrétaire (2008-2009) et maintenant élu vice-président aux affaires syndicales, Ismaïl

Biskri du Département de mathématiques et informatique réélu au poste de vice-présidente aux affaires universitaires pour un nouveau mandat de deux ans, Claude Genest du Département des sciences humaines, section géographie, ancien secrétaire (1992-1996) et vice-président aux affaires universitaires (1995-1996), réélu vice-président aux services à la collectivité pour un sixième mandat, Sylvain Beaudry du Département des sciences comptables qui occupe le poste de trésorier depuis 2003-2004 et Yvan Leroux du Département de psychologie, nouvelle recrue, élu secrétaire pour un premier mandat de deux ans.

Résultats

Comité exécutif 2009-2010

	Pour	Contre	Abstention
Claude Genest	82	9	2
Pierre Baillargeon	85	6	3
Ismaïl Biskri	84	7	3
Yvan Leroux	87	7	3



Les cours en ligne

Opportunité ou piège!

Jean-Claude Bernatchez

professeur au Département des sciences de la gestion



Les cours en ligne sont le fruit d'un certain développement technologique et d'une tentative managériale de développement de clientèle. Ils postulent une transition du modèle d'enseignement traditionnel vers un modèle où le concept « groupe-moyens-temps » s'en trouve modifié. Dans une perspective administrative, la valeur financière potentielle du cours en ligne est grandiose et se trouve exacerbée par une crise financière étatique anticipée sans précédent. Mais le pari n'est pas gagné. Si les cours en ligne peuvent être perçus comme une véritable manne dans le désert, ils risquent aussi de menacer à long terme la survie même des universités régionales spécialement celles sises « en sandwich » entre les grandes universités urbaines comme l'UQTR.

Une modification du concept pédagogique traditionnel « groupe-moyens-temps »

L'enseignement universitaire a été essentiellement pratiqué jusqu'à ce jour selon un paradigme « groupe-moyens-temps » déterminé et planifié :

- Au niveau du groupe, les apprenants se présentaient en nombre limité, par exemple, une cinquantaine par groupe-classe;
- Au niveau des moyens, les intéressés avaient accès à un lieu donné avec un équipement de support déterminé;
- Au niveau du temps, les apprentis bénéficiaient d'un horaire préétabli, c'est-à-dire spécifique et limité.

L'arrivée du cours en ligne, fruit d'un récent développement technologique, a comme effet essentiel de modifier le paradigme précité « groupe-moyens-temps »... dans le sens suivant :

- Le groupe n'a plus de taille spécifique se prêtant implicitement à un élargissement sans précédent... à la limite... des centaines sinon des milliers d'étudiants pourraient fréquenter un cours donné;
- Les moyens « lieu ou matériel » ne requièrent plus un espace donné... l'espace ou le lieu est incommensurable, car il n'a plus de mesure commune... à la limite, la clientèle visée, pour un cours, pourrait être l'ensemble de la francophonie occidentale. Quant aux moyens d'accès à la formation, ils sont eux aussi très expansibles, car ils sont accessibles tant à domicile qu'ailleurs n'importe où dans le monde;
- Le temps n'est plus spécifique et limité. L'apprenti peut étudier au moment voulu dans la journée à n'importe quel jour de l'année.

Par exemple, avec un cours en ligne, un étudiant pourrait, en fréquentant l'UQTR, débiter son cours à Québec, le terminer à Paris et passer son examen à Montréal. Il pourrait évidemment étudier à Montréal de Trois-Rivières, pourquoi pas! Et une fois un cours établi en ligne, rien, mutatis mutandis, n'empêcherait une université de forcer l'étude en ligne en abolissant simplement l'offre de cours en classe. Cela se pratique d'ailleurs déjà sur une base ténue.

Pouvons-nous refuser le cours en ligne?

- Non, sur le plan du principe, dans la mesure où l'on ne peut anéantir à l'avance le développement technologique peu importe le domaine de la connaissance;
- Oui, dans la mesure où l'on peut exiger que le travail technologique soit subordonné au travail humain et non l'inverse. Dans la mesure également où l'implantation d'un tel changement, à cause de ses conséquences, doit se faire, à la pièce, en concertation avec les organismes représentatifs spécialement le syndicalisme universitaire. Le fait qu'un cours, donné à répétition en classe, soit donné en ligne, impose qu'il transite au niveau des acteurs sociaux. En effet, le professeur ou le chargé de cours, qui accepte que son cours soit donné en ligne, engage, *de facto*, une limitation éventuelle de la charge d'enseignement de l'ensemble des ressources académiques concernées par ledit cours en ligne.

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, l'homme a inventé une machine qui peut tout faire à la condition de lui dire comment... c'est l'ordinateur. Si ce dernier a déjà évacué les

travailleurs spécialisés des usines, il peut aussi évacuer bon nombre d'universitaires de leurs classes.

Quel est le potentiel financier du cours en ligne pour une université?

- Il est énorme. Présentement, le financement versé à une université québécoise pour un étudiant de premier cycle, par exemple en gestion, est de 500.00 \$ pour 45 heures d'enseignement, soit 345.00 \$ de financement de base auquel s'ajoute la part versée par l'étudiant (155.00 \$); cela pour un cours de 3 crédits. Par conséquent, un étudiant suivant 10 cours de 3 crédits, soit une année d'études, génère environ 5,000.00 \$ de revenu brut. Ainsi, 2,000 étudiants de premier cycle équivalent à plein temps en gestion, génèrent annuellement un revenu institutionnel équivalent à 10 millions de dollars. Nous oublions volontairement les cycles supérieurs qui sont financièrement plus rentables que le premier cycle. La rentabilité traditionnelle des cours en classe est remarquable dans certaines disciplines, comme la gestion, mais cela n'est rien par rapport au potentiel financier d'un cours en ligne, car ce dernier permet de multiplier la fréquentation étudiante avec toute l'oasis financière appréhendée.

Le cours en ligne peut-il précariser le travail intellectuel... en l'espèce l'emploi des professeurs d'université?

– Oui! Rien de moins certain; spécialement dans les universités dites régionales déjà précarisées par l'effet de taille. Elles le sont d'ailleurs davantage si l'on ajoute la perspective d'une crise financière étatique intense. Sous l'angle d'une précarisation anticipée, deux axes environnementaux méritent d'être présentés :

- Les universités régionales, dont la nôtre, ont habilement fait valoir leur sous-financement auprès de l'État québécois, en argumentant sur la base de la faiblesse numérique régionale de leur clientèle par rapport aux grandes universités urbaines. Autrement dit, en région, les groupes-classes de grande dimension, par exemple, 300 étudiants dans un cours de base, sont habituellement inexistantes, car le bassin de population ne l'autorise pas. En outre, la localisation des universités en province, à la fin des années soixante, s'appuyait essentiellement sur le principe de l'incapacité physique des Québécois provinciaux de fréquenter les universités urbaines spécialement les universités Laval et de Montréal à l'époque. Cet argumentaire ne tient plus la route avec le cours en ligne.

- Le second axe concerne l'environnement externe. Les universités régionales ne seront pas les seules institutions à faire miroiter le cours en ligne. Tout Québécois, tant qu'à étudier en ligne, sera naturellement enclin à choisir une université « panachée » sise dans un grand centre comme Montréal ou Québec, d'autant qu'il pourra y étudier sans s'y rendre. Par ailleurs, rappelons que l'environnement externe dissimule une crise financière étatique sans précédent qui pourra, si l'on tient compte de la réflexion antérieure, avoir comme effet de repenser les structures universitaires, pour revenir à deux ou trois pôles de fréquentation

comme c'était le cas avant la mise en marche du réseau « uquiste ». Dans ce contexte, si des universités doivent disparaître, faute de moyens financiers étatiques suffisants, il a fort à parier que les universités régionales seront les premières frappées. Le cours en ligne pourra d'ailleurs servir largement d'argumentaire à ceux, spécialement dans les grandes universités urbaines, qui souhaiteront la réduction de taille ou la disparition des universités régionales.

Si le travail technologique, par son universalité et son accessibilité, a déjà ravagé le tissu social de nombreuses entreprises manufacturières, il a fort à parier que son effet éventuel sur l'enseignement, soit une partie importante du travail intellectuel, sera catastrophique. Pointons en outre du doigt que le travail intellectuel est déjà plus difficile d'accès en région tant en intensité qu'en amplitude. En effet, les intellectuels y sont moins nombreux et généralement moins équipés que dans les grands centres. Jusqu'à ce jour, les universitaires se sont protégés de leur mieux avec des clauses conventionnelles de plancher d'emploi. Mais une seule loi peut balayer d'emblée tout cela en une seule séance du Parlement. Souvenons-nous de la loi qui a réduit les salaires des professeurs d'université de 20 % sous la gouvernance du parti québécois en 1982! Aucun syndicat n'a pu valablement l'empêcher.

Conclusion

Considérant ce qui précède, nous refuserions le cours en ligne dans le contexte actuel à cause de l'insuffisance de balises visant à garantir l'employabilité professorale. Un refus, du moins à ce stade-ci, aurait le mérite de faire reprendre une réflexion susceptible de mieux humaniser l'effet de ce type de travail technologique sur le travail académique concerné, soit le nôtre.

Cela étant fait, la technologie éducative pourrait poursuivre son œuvre en nous offrant plus de garanties d'avenir. Une université est un magnifique lieu de travail. Nous y faisons ou y avons fait carrière. Par conséquent, il y a lieu de prendre des initiatives visant à préserver au mieux l'accès à des carrières universitaires pour la génération qui nous suivra. Ceux qui en feront partie, réclameront le droit naturel de travailler dans des conditions confiantes comme nous le faisons ou l'avons fait.

L'effet contraignant du cours en ligne sur le niveau d'emploi professoral risque d'être plus grand que l'a été l'utilisation massive des chargés de cours au tournant des années 70. Le constat actuel est frappant : la majorité des cours sont déjà donnés par des chargés de cours. S'ajoutant à la pression déjà exercée par les chargés de cours ou « enseignants à l'heure », le cours en ligne est susceptible de réduire davantage l'apport professoral dans l'offre institutionnelle de cours. Ainsi, si le cours en ligne est technologiquement inévitable, nous sommes probablement en mesure d'humaniser son effet à moyen et long terme... ce qui n'a pas été suffisamment accompli en l'espèce. D'où la nécessité de s'y objecter dans les conditions présentes.

Évaluation des enseignements

Claude Genest

professeur au Département des sciences humaines, section géographie, vice-président aux services à la collectivité du SPPUQTR



Ce que j'ai vu et appris au cours de mes 32 années de carrière.... Au milieu des années 1990, il a été lancé, dans le monde du commerce, une mode, celle de l'approche clientèle. Des cartes de fidélité offrant des primes ou des réductions visant à ramener le client à l'entreprise le plus souvent possible. Puis, le monde universitaire, et de l'enseignement en général, en est venu aussi à l'approche clientèle. Il fallait être à l'écoute du client, de l'étudiant. Depuis, dans les restaurants, les voyages et autres services nous retrouvons un formulaire d'évaluation. Écouter le client, peut-être, mais qu'évalue-t-il ce client? Le plus souvent, il n'évalue que la perception, que le devant du décor selon des éléments subjectifs et volatils, car on sait bien, pour s'être retrouvé dans de pareilles circonstances, que tout dépend des temps et des circonstances, par exemple, le guide de voyage va moins bien ce matin, il s'est couché tard à cause d'un voyageur malade qu'il a fallu accompagner à l'hôpital, ou que la météo est mauvaise durant le voyage, etc.

Ce principe commercial veut faire croire au client qu'il est écouté et que ses remarques sont constructives pour l'entreprise, ne disait-on pas que le client avait toujours raison. De son côté, le client se dit : « Je paie, je veux donner mon avis. » Ne le fait-on pas nous-mêmes dans certaines circonstances : la soupe est trop salée, la salade de chou est rabougrie; elle a peut-être séjourné trop longtemps dans le frigo, le vin goûte le bouchon, etc. De sorte que, pour ne pas perdre ses clients, l'entreprise essaie de plaire alors que le client évalue le service ou le produit acheté, ce qui est très difficile, car il s'agit de pondérer un incommensurable, une sensation. Comment avez-vous apprécié votre souper au restaurant, votre voyage à Trinidad, votre cours de math 103 au cégep, votre cours de biologie à l'UQTR?

Par ailleurs, lorsqu'une entreprise sait avoir un bon produit, en regard de l'achalandage qui, comme la journée des élections, est le meilleur indicateur de succès, le client faisant un choix de produits et de services, elle peut toujours, devant de mauvais commentaires laisser dire et continuer à opérer de la même façon. Ce ne sera qu'au début de la désertification que l'entreprise commencera à se poser des questions. Qu'est-ce qui fait que les clients la délaissent ou ne viennent plus?

C'est à peu près la même chose dans le domaine universitaire, puisque le modèle existe depuis presque 20 ans maintenant avec la folie d'évaluer à tout crin. Ne souffre-t-on pas d'évaluationnisme aiguë?

1- On évalue les professeurs aux 2 ans, qu'y a-t-il de plus malsain que de s'évaluer entre pairs puisqu'on se retrouve à piger dans la même assiette au beurre des subventions et autres, à plusieurs reprises, souvent dans la même année; être évalué par des cadres, encore moins, s'il vous plaît, la lèche et la corruption pourraient bien vite survenir!

Les universités traditionnelles comme Laval, n'évaluent les professeurs qu'au moment de la demande de promotion par le professeur concerné.

2- L'évaluation des enseignements par les étudiants sert ensuite à évaluer les enseignants. Non merci! C'est malsain! L'expérience nous a montré que cette évaluation sert de « défouloir » si l'étudiant n'a pas de bonnes notes. Ne saviez-vous pas que dans plusieurs cours des étudiants ne viennent qu'au premier cours, puis à l'examen d'intra et à l'examen final, le reste de la session le cours se poursuit avec plus ou moins 50 % des troupes. Cependant, les étudiants qui ne viennent pas évaluent tout de même le cours à la fin de ce dernier. De plus, une petite étude comparative des notes et des évaluations de la session d'hiver 2007 a démontré que lorsque la moyenne du cours est bonne, l'enseignement est bon, mais quand la moyenne est faible, le cours l'est aussi, et les commentaires méchants pleuvent. Or, les notes ne sont pas très bonnes lorsque les étudiants délaissent les cours pour le travail à quasi-plein temps et demandent de réduire l'ampleur des travaux de session, car ils manquent de temps ou les sous-contractent à d'autres. J'ai su, lors d'une soirée donnée par un collègue d'un autre département, qu'une étudiante de ce département avait fait des travaux de session pour quelques-uns de mes étudiants et d'autres étudiants de collègues de mon département. Ainsi, on demande aux étudiants d'évaluer les cours auxquels ils n'assistent quasiment pas ou des enseignements qu'ils n'ont pas suivis.

Comment un étudiant peut-il bien évaluer une matière qu'il ne connaît pas, n'est-ce pas pour cela qu'il suit le cours? S'il connaissait la matière du cours, il ne le suivrait pas, mais il pourrait se prononcer puisqu'il la connaît. Vous voyez bien le non-sens.

En terminant, les étudiants ne sont pas dupes; ils savent bien que l'évaluation des enseignements sert à bien peu de choses. En effet, les résultats des évaluations de l'hiver 2007, ont démontré que, pour obtenir leurs notes au plus vite, les étudiants devaient avoir évalué le cours; alors, ils mettaient « très bien » partout pour en finir avec l'évaluation et voir enfin leur note; près de 80 % des questionnaires étaient ainsi remplis. Où réside le sérieux de ce type d'évaluation? Va-t-on donner des points Air Miles aux étudiants présents en salle de cours?

De plus, en ce qui a trait à l'évaluation des professeurs, les étudiants savent, ou s'échangent l'information, qui sont les bons et les moins bons, et ce, dès la première année, « va avec un tel, évite

tel autre ». Les cours sont alors soit modérément fréquentés, soit hyper fréquentés. J'ai même vu certains étudiants qui attendaient que le professeur parte en congé sabbatique pour prendre le cours avec un chargé de cours. Au sein des départements, « on » sait qui donne de bons cours, souvent « on » leur passe les cours optionnels; pour ceux qui ont plus de difficultés à remplir leur salle, « on » leur donne les cours obligatoires, histoire d'établir une sorte d'équité entre collègues et rejoindre la moyenne cible. Sinon, certains professeurs auraient un auditoire de 120 étudiants et crouleraient de travail grâce à leur succès et d'autres, moins « communicateurs »

peut-être, bénéficieraient de petits groupes de 7 à 10 étudiants seulement. Le slogan : « plus tu es plate, mieux tu t'en sors » serait alors de mise. Heureusement, le département sert de régulateur, quand il le veut bien!

À mon avis, nous évaluons trop et nous passons un temps fou à monter, passer et colliger les évaluations. Si nous évaluions la somme d'argent dépensée en salaires pour ce type d'exercice, nous serions surpris de l'ampleur de la double perte d'argent et de temps. La modération a bien meilleur goût, dit-on.

Nouvelles de la FQPPU

Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université

Orientation de la recherche universitaire

Conseil de recherches en sciences humaines

350, rue Albert

C.P. 1610

Ottawa, (Ontario) K1P 6G4

Aux membres du Conseil d'administration

OBJET : Jusqu'où ira le ciblage, nouvelle forme de « censure par obligation »

Madame, Monsieur,

Depuis la présentation et l'adoption du budget fédéral le 27 janvier 2009, de vives réactions ont été exprimées au sujet des décisions concernant le financement de la recherche universitaire sans que, apparemment, cela ébranle les positions gouvernementales. Au contraire, certaines décisions ont été rapidement mises en application, notamment le fait de cibler les recherches liées aux affaires dans l'octroi de bourses par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH).

Depuis de nombreuses années, la FQPPU dénonce la tendance croissante des gouvernements à intervenir directement afin d'imposer leurs priorités de recherche au corps professoral et aux universités. La FQPPU ne reconnaît nullement aux politiciens les connaissances et la légitimité nécessaires afin d'orienter les priorités de recherche et surtout de prévoir les domaines les plus susceptibles de donner lieu à des retombées bénéfiques pour la société canadienne.

Le gouvernement fédéral a non seulement maintenu ses transferts aux provinces en matière d'enseignement supérieur à des niveaux

inférieurs aux besoins mais il a aussi, par ses politiques, systématiquement démontré une conception étroite de la contribution de l'enseignement supérieur et de la recherche au développement de la société. Dans ses directives à l'endroit des fonds subventionnaires, il impose depuis quelques années des thèmes de recherche rattachés à ses orientations politiques et économiques. En somme, le gouvernement canadien continue de montrer sa profonde méconnaissance du processus de recherche et de découvertes dont les plus importantes retombées se concrétisent souvent à long terme et de manière tout à fait inattendue. Ce faisant, il met en péril les assises scientifiques au Canada.

En ce qui concerne le CRSH, l'imposition du lien « avec les affaires » comme un critère pour l'octroi de bourses en sciences humaines est particulièrement inquiétante et constitue un précédent qu'il importe de dénoncer. Sous le couvert d'ajouter un simple critère de sélection, une telle directive oblige les demandeurs de fonds à réaligner leurs projets afin d'augmenter leurs chances de succès, ce faisant, une nouvelle censure – celle qui oblige – s'installe. Nous sommes surpris du fait que le Conseil d'administration du CRSH se soit plié à cette directive sans manifester son opposition à un « ciblage » aussi réducteur. La publication récente de l'ouvrage de Mme Andrée Lajoie *Vive la recherche libre !* (Liber, 2009) dénonçant la décroissance graduelle de la proportion des fonds affectés à la recherche libre nous alerte quant à une tendance qui atteint un nouveau « sommet » avec la directive gouvernementale apparemment appliquée sans aucune dénonciation, à tout le moins publique, par le Conseil d'administration du CRSH. Déjà les examinateurs des demandes de bourses sont confrontés au dilemme de devoir appliquer, ou non, ce critère qu'ils jugent profondément inacceptable.

Nous vous demandons de riposter face à une telle imposition de la part du gouvernement et de défendre la liberté de recherche dans les universités.

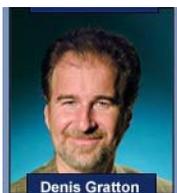
Espérant que vous accorderez toute l'attention nécessaire à cet important dossier, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Cécile Sabourin
Présidente

Nouveaux représentants des professeurs à la commission des études

Secteur 1

Départements des arts, de lettres et communication sociale, de philosophie et des sciences humaines



Denis Gratton, professeur et directeur du Département des sciences humaines. Premier mandat.

Secteur 2

Départements de langues modernes et traduction, d'études en loisir, culture et tourisme et des sciences de l'éducation



Marie Lequin, professeure au Département d'études en loisir, culture et tourisme. Premier mandat.

Secteur 3

Départements des sciences comptables et des sciences de la gestion



Richard Wilson, professeur et directeur du Département des sciences comptables. Deuxième mandat.

Secteur 4

Départements de génies et de mathématiques et informatique



Ismaïl Biskri, professeur au Département de mathématiques et informatique. Deuxième mandat.

Secteur 5

Départements de chimie-biologie et de physique



Denis Boire, professeur au Département de chimie-biologie. Premier mandat.

Secteur 6

Départements de psychologie et de psychoéducation



Emmanuel Habimana, professeur au Département de psychologie. Premier mandat.

Secteur 7

Départements de chiropratique, des sciences infirmières et des sciences de l'activité physique



Odette Doyon, professeure au Département des sciences infirmières. Premier mandat.

Délégation syndicale au comité de promotion



Ghyslain Parent, professeur du Département des sciences de l'éducation, élu en septembre 2007 pour un mandat de trois ans se terminant en septembre 2010.



Louis Marchildon, professeur et directeur du Département de physique, élu pour un mandat de trois ans se terminant en mars 2012.

NON à la nouvelle gouvernance universitaire

Michel Volle
professeur au Département de
psychologie et président du
SPPUQTR



Le milieu universitaire québécois est toujours sur le qui-vive afin de contrer les intentions de la ministre de l'Éducation, du loisir et du sport concernant la nouvelle gouvernance universitaire.

Le rapport de l'Institut sur la gouvernance des organismes privés et publics (IGOPP), publié en septembre 2007, avait mis la table à une réforme en profondeur. Le projet de loi no 107, déposé à l'Assemblée nationale avant les élections de décembre dernier, reprenait l'essentiel du rapport de l'IGOPP:

1. Un conseil d'administration composé **majoritairement** (60 à 66 %) de membres « indépendants » (externes);
2. Le choix du recteur par un comité de candidature du C. A. sans consultation de la communauté universitaire;

3. La formation de comités sur la vérification, la gouvernance et l'éthique et les ressources humaines
composés **majoritairement ou exclusivement** de membres externes;

4. L'obligation d'une reddition de comptes

Le projet de loi no 107 est heureusement mort au décembre 2008. La ministre a toutefois annoncé son

Les partenaires universitaires québécois des chargés de cours, Fédération des étudiants, convenu que la semaine du 23 février devait offrir des néfastes du projet de loi 107. À l'UQTR, c'est chargés de cours, employés de soutien), qui existe depuis

L'IPUQTR a d'abord rencontré les membres du conseil d'administration de l'UQTR. Il fut longuement question de la représentation des partenaires internes de l'UQTR au conseil d'administration. Le projet de loi 107 prévoit que les conseils des universités seront composés au 2/3 d'administrateurs externes. L'IPUQTR a signalé aux administrateurs actuels qu'il serait possible de maintenir le nombre d'administrateurs internes, tout en respectant le projet de loi, si le nombre total de membres était simplement augmenté. L'IPUQTR a d'ailleurs proposé l'ajout, comme à l'UQAM, d'un représentant des employés de soutien au conseil.

L'IPUQTR a ensuite invité les députés provinciaux des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec à une rencontre d'information sur le projet de loi 107. Les députés et leurs représentants ont été très sensibles à l'importance de retrouver aux conseils des universités des

p e r s o n n e s
connaissant bien son fonctionnement et sensibles à son développement. Nul doute que ces députés, dont l'éducation qui faire valoir le point de

L'IPUQTR a universitaire (plus de loi. La présidente du présenté le projet de l'UQTR.

Enfin, l'IPUQTR avait convoqué la presse régionale afin de mieux faire connaître à l'ensemble de la population la position de l'IPUQTR sur la nouvelle gouvernance universitaire.



gouvernance et l'éthique et les ressources humaines complètes, transparente et compréhensible.

feuilleton à la suite du déclenchement des élections de

intention de revenir à la charge au printemps.

(Fédération des professeurs d'université, Fédération des employés de soutien, etc.) avaient activités afin de sensibiliser la communauté aux effets l'Intersyndical des personnels de l'UQTR (professeurs, 2003, qui a organisé les activités de sensibilisation.



certaines siègent à la commission parlementaire sur étudiera éventuellement le projet de loi, pourront vue de l'IPUQTR.

aussi invité l'ensemble de la communauté 140 personnes) à un dîner-rencontre sur le projet de Syndicat des chargés de cours, Mme Carole Neill, a loi en insistant sur les principaux enjeux pour



Réaménagement de la couverture des assurances collectives

Sylvain Beaudry
professeur au Département des
sciences comptables et trésorier du
SPPUQTR et de la FQPPU



La couverture des assurances collectives des employés du réseau de l'UQ couvre plusieurs aspects : assurances-accident-maladie, assurance-voyage, assurance-invalidité, assurance-vie, assurance-mutilation, etc. La police couvre les individus, les personnes à charge, la famille des employés et les retraités jusqu'à l'âge de 65 ans. Globalement, le régime rembourse 90 % des frais engagés.

Pour la couverture d'assurances-accident-maladie, deux types de produits sont couverts : les médicaments et les frais médicaux et les frais paramédicaux.

Au début de 2008, le Cartel intersyndical des régimes de retraite et des assurances collectives (CIRRAC) a demandé aux représentants de l'UQ d'étudier la possibilité de réaménager la couverture des frais paramédicaux (à l'exception des médicaments) afin de tenir compte des besoins des cotisants et de l'évolution des coûts de certains services. Les services paramédicaux représentent environ 8,3 % des prestations versées (sur un total de 11,2 M\$) comparativement à 68,8 % pour les médicaments. Était-il possible de mieux répartir entre les différents services paramédicaux les 932 846 \$ de prestations versées?

Le comité technique des assurances collectives, accompagné d'actuaire, a formé un comité aviseur et a établi les principes directeurs qui devaient guider la démarche :

Objectifs du régime

- Cohérence : s'assurer que les protections du régime d'assurance-accident-maladie aient un impact sur le traitement d'un accident ou d'une maladie;

Étendue de la couverture

- Sécurité financière : assurer la protection des employés et de leurs familles contre les risques financiers découlant d'une maladie, d'un accident ou d'un décès;
- Universalité : offrir des couvertures identiques à tous les employés;

Coûts du régime

- Maintien global des coûts actuels;
- Contrôle de l'augmentation des coûts futurs;

Perception des employés

- Compréhension : offrir un régime concis et des choix facilement comparables.

Tout en respectant ces principes, le comité aviseur devait aussi tenter de répondre aux besoins des cotisants qu'il identifiait ainsi :

- La nécessité d'une hausse du maximum admissible pour les frais de psychologue;
- La nécessité d'une hausse des maxima admissibles pour les frais de l'ensemble des professionnels de la santé;
- La nécessité d'une hausse du maximum admissible pour les frais de prothèse auditive.

Il faut toutefois souligner que les cotisants n'avaient pas formellement été consultés et les besoins avaient plutôt été identifiés par leurs représentants syndicaux.

Les chiffres d'utilisation des services paramédicaux ont aussi permis au comité de formuler leurs recommandations.

À la suite de l'analyse de ces chiffres d'utilisation pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, le comité constate :

Parmi l'ensemble des certificats, 35 % d'entre eux n'ont réclamé aucuns frais touchés par les bénéficiaires considérés aux fins du réaménagement, alors que 34 % d'entre eux

ont réclamé des sommes (en incluant les frais et les taxes) pour des montants supérieurs au coût annuel moyen par certificat de 675 \$.
Le coût annuel moyen par participant (en incluant les frais d'administration et les taxes) pour les protections touchées par le réaménagement selon la tarification en vigueur depuis le 1er juin 2008 est de l'ordre de 675 \$.

De ce montant, près de 70 % du coût est utilisé pour défrayer cinq types de frais : les massothérapeutes (122 \$ ou 18 % du coût annuel moyen), les frais de diagnostic (113 \$ ou 17 % du coût annuel moyen), les physiothérapeutes (100 \$ ou 15 % du coût annuel moyen), les psychologues (63 \$ ou 9 % du coût annuel moyen) et les chiropraticiens (61 \$ ou 9 % du coût annuel moyen).

SERVICES PARAMÉDICAUX

COUVERTURE À L'ÉTUDE	COUVERTURE ACTUELLE	SCÉNARIO RETENU
% de remboursement	90 %	80 %
Acupuncteur, chiropraticien, ostéopathe, podiatre	Maximum admissible de 500 \$ <u>par année par spécialiste</u>	Maximum admissible de 750 \$ par année pour l'ensemble des spécialistes
Audiologiste, diététicien	Maximum admissible de 500 \$ par année par spécialiste	Idem
Ergothérapeute, orthophoniste	Maximum admissible de 500 \$ par année par spécialiste	Maximum admissible de 1250\$ par année par spécialiste
Homéopathe, naturopathe, massothérapeute	Maximum admissible de 500 \$ <u>par année par spécialiste</u>	Maximum admissible de 500 \$ par année pour l'ensemble des spécialistes
Physiothérapeute	Illimité sur recommandation médicale	Idem
Psychanalyste	50 % de remboursement. Maximum payable de 2 000 \$ par année	80 % de remboursement. Maximum admissible de 1250 \$ par année combiné avec le psychologue
Psychologue	Maximum admissible de 500 \$ par année	Maximum admissible de 1250 \$ par année combiné avec le psychanalyste
Accident dentaire, ambulance, membres artificiels, béquilles, corsets, bandages herniaires, plâtres, appareil orthopédique, orthèses, pompes à insuline	Frais usuels et coutumiers	Idem
Bas élastiques	4 paires par année	Idem
Convalescence	180 jours par période d'invalidité	Idem
Diagnostic	Frais usuels et coutumiers	Idem
Infirmière particulière	Aucun plafond	Idem
Injections sclérosantes	Maximum admissible de 300 \$ par année	Idem
Prothèse auditive	Maximum admissible de 300 \$ par 36 mois (achat)	Maximum admissible de 600 \$ par 36 mois (achat et réparation)
Prothèse mammaire	Maximum payable de 200 \$ par année	Maximum payable de 300 \$ par an
Prothèse capillaire	Maximum admissible de 1000 \$ par année	Idem
Chaussures orthopédiques	Maximum payable de 1 paire par année	Idem
Thérapie (alcoolisme, toxicomanie)	Maximum payable de 250 \$ par semaine jusqu'à concurrence de 1000 \$ par 24 mois	Maximum admissible de 500 \$ par semaine jusqu'à concurrence de 2 500 \$ par 24 mois. Ajout du jeu compulsif

L'analyse par type de frais a permis de tirer certains constats. Tout d'abord, 22 % de tous les assurés (environ 12 000 personnes) ont réclamé des frais pour des massothérapeutes au cours de l'année 2007. De ce nombre, seulement 12 % (ou 333 assurés) ont atteint le maximum admissible de 500 \$ prévu par le régime. La même analyse pour les psychologues permet de constater que 7 % des assurés ont réclamé des frais pour les soins de ces spécialistes. De ce nombre, plus de 41 % (ou 365 assurés) ont atteint le maximum admissible de 500 \$.

Comme le comité technique avait convenu que le réaménagement ne devait générer aucun coût supplémentaire (exigence de l'employeur), il devait trouver une façon de financer les modifications. Il était possible d'ajouter de nouvelles franchises, de retirer des soins déjà couverts, d'abaisser des maxima, de regrouper certaines spécialités ou de réduire le pourcentage de remboursement. On constate, à la lecture du tableau suivant, que le comité technique a utilisé plusieurs de ces variables à l'exception d'ajouter des franchises et de retirer des soins.

En résumé, le scénario retenu comporte les caractéristiques suivantes :

- Réduction du pourcentage de remboursement de 90 % à 80 %;
- Regroupement des spécialistes : acupuncteur, chiropraticien, ostéopathe et podiatrie sous un maximum combiné tout en haussant le maximum admissible de 500 \$ à 750 \$ par année;
- Regroupement des spécialistes : homéopathe, naturopathe et massothérapeute sous un maximum combiné tout en maintenant le maximum admissible à 500 \$ par année;

- Regroupement des spécialistes : psychologue et psychanalyste sous un maximum combiné tout en haussant le maximum admissible de 500 \$ à 1 250 \$ par année (le maximum remboursable du psychanalyste est par contre réduit de 2 000 \$ à 1 000 \$ par année, mais son pourcentage de remboursement est haussé de 50 % à 80 %);
- Maintien des maxima admissibles des spécialistes audiologistes et diététiciens à 500 \$ par année;
- Hausse des maxima admissibles des spécialistes ergothérapeutes et orthophonistes de 500 \$ à 1 250 \$ par année tout en maintenant les maxima distincts;
- Hausse du maximum admissible pour l'achat et la réparation des prothèses auditives de 300 \$ à 600 \$ par période de 36 mois;
- Hausse du maximum admissible pour les prothèses mammaires de 200 \$ à 300 \$ par année;
- Hausse du maximum pour les thérapies d'alcoolisme et de toxicomanie de 1 000 \$ remboursable à 2 500 \$ admissible; la thérapie pour jeu compulsif est également ajoutée à la protection. Le maximum par semaine est haussé de 250 \$ remboursable à 500 \$ admissible.

La recommandation du comité technique a été acceptée par le CIRAC le 20 mars dernier. Il fut toutefois convenu que les syndicats membres du CIRAC (1) devaient consulter leurs instances et la double majorité (majorité des syndicats et majorité des membres) était nécessaire pour permettre les modifications. La question du réaménagement des soins paramédicaux doit de nouveau être discutée à la réunion du CIRAC du 8 mai prochain.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de l'étude du comité aviseur à l'adresse suivante <http://www.quebec.ca/daf-public/assurances/>. Si vous avez des commentaires à formuler ou des questions sur les recommandations du comité aviseur, vous pouvez communiquer avec Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires du SPPUQTR au poste 2389.

¹ Le CIRAC regroupe les représentants de syndicats de chaque catégorie d'employés (professeur-professionnel-employés de soutien) de chacune des constituantes du réseau de l'UQ.

(Collaboration Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires du SPPUQTR)

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

APPUI LES PROFS DE L'UQAM

- CONSIDÉRANT que la convention collective des professeurs de l'UQAM est échuë depuis mai 2007;
- CONSIDÉRANT les efforts déployés par le SPUQ pour accélérer les négociations pour le renouvellement de la convention collective;
- CONSIDÉRANT les revendications justifiées du SPUQ;
- CONSIDÉRANT les moyens de pression utilisés par le SPUQ;
- CONSIDÉRANT l'appui apporté par le SPUQ lors des journées de grève du SPPUQTR en février 2008;
- CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité exécutif du SPPUQTR;
- CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres du conseil syndical;

SUR MOTION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

D'expédier aux professeurs de l'UQAM un message d'appui indéfectible aux revendications du SPUQ dans le cadre de la négociation pour le renouvellement de leur convention collective;
D'indiquer aux professeurs de l'UQAM que le SPPUQTR est prêt à les soutenir concrètement, si besoin est, à l'atteinte de leurs objectifs.



Pierre Magnan ambassadeur du FQRNT



Pierre Magnan, professeur au Département de chimie-biologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières, s'est vu confier le mandat d'ambassadeur du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT).

Jouissant d'une excellente réputation de communicateur scientifique, le professeur Magnan a été sélectionné parmi les 15 ambassadeurs du FQRNT. Tous ces chercheurs québécois ont été sélectionnés sur la base de leurs compétences en communication, de leur expérience de la recherche et de leur implication universitaire.

Source : www.entete.uqtr.ca/

**L'Université du Québec à Trois-Rivières innove!
Premier doctorat en psychoéducation au Québec et
dans la Francophonie**



Chantal Plourde, directrice du comité de programmes de cycles supérieurs en psychoéducation, Jocelyne Moreau, directrice du Département de psychoéducation, Danielle St-Amand, députée de Trois-Rivières, Marcel Renou, président, secteur psychoéducation, de

l'OCCOPPQ, Lucie Guillemette, vice-rectrice aux études de cycles supérieurs et à la recherche et Ghislain Bourque, recteur de l'UQTR. (Photo : Flageol)

L'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) a procédé, le 17 février, au lancement de son programme de doctorat en psychoéducation, une première au Québec et dans le monde francophone.



**Patrice Mangin reçoit le prix
Michael-H.-Bruno**

Le directeur du Centre intégré en pâtes et papiers (CIPP) et professeur au Département de génie chimique, Patrice Mangin, est le nouveau récipiendaire du prix Michael-H.-Bruno. Il s'agit de la plus haute distinction de l'Association technique des arts graphiques (TAGA).

Patrice Mangin en compagnie
du professeur Anthony
Stanton, président de la
TAGA.

Source : www.entete.uqtr.ca/

Membres du comité exécutif du Syndicat des professeurs et des professeures 2009-2010

M. Michel Volle, président, M. Alain Chalifour, premier vice-président aux relations de travail, M. Pierre Baillargeon, vice-président aux affaires syndicales, Ismail Biskri, vice-président aux affaires universitaires, M. Claude Genest, vice-président aux services à la collectivité, M. Yvan Leroux, secrétaire et M. Sylvain Beaudry, trésorier.

Prix d'excellence de l'UQTR



Attribution du **Prix d'excellence en enseignement de l'UQTR** pour 2008-2009 dans la catégorie « professeur » à Michel Arcand, professeur au Département des sciences de la gestion



Attribution du **Prix d'excellence en recherche de l'UQTR** pour 2008-2009 dans le « Secteur des sciences naturelles, génie et sciences de la santé » à Richard Chahine, professeur au Département de génie électrique et génie informatique



Attribution du **Prix d'excellence en recherche de l'UQTR** pour 2008-2009 dans le « Secteur des arts, sciences humaines et sociales ainsi que sciences de la gestion » à Nadia Rousseau, professeure au Département des sciences de l'éducation.

Le Point d'ancre est publié par le comité exécutif

Pour correspondance :

SPPUQTR

3351, boul. des Forges C.P. 500
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7

Téléphone 819.376.5041

Télécopieur 819.379.2341

Courriel : syndicat.professeurs@uqtr.ca

Internet : www.sppuqtr.ca



**Syndicat des professeurs
et des professeures**

Université du Québec à Trois-Rivières

**Le logo du Syndicat des professeurs et des professeures
regroupe trois niveaux de signification :**

le livre ouvert

l'arbre en croissance

les mains ouvertes vers les étudiants et la société